



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIS-MOI DIX MOTS QUI (D) ÉTONNENT !

Contact : concoursdesdixmots@education.gouv.fr

Concours des dix mots

Mode d'emploi enseignants 1^{er} et 2nd degrés

1.	Le thème	2
2.	Publics concernés.....	2
3.	Objectifs pédagogiques	2
4.	Productions attendues et contraintes formelles.....	2
	Format des productions	3
	Droit à l'image	3
5.	Modalités de participation et calendrier	3
	Inscription en ligne sur le site démarches simplifiées	3
	Envoi des productions	3
	Publication du palmarès	3
	Cérémonie de remise des prix.....	3
	Les déplacements.....	4
6.	Critères d'évaluation du jury et catégories récompensées.....	4
7.	Ressources	4
8.	Contact.....	4

Concours des dix mots

Mode d'emploi enseignants 1^{er} et 2nd degrés

Le Concours des dix mots est un concours de création littéraire et artistique, organisé par le ministère de la Culture, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et avec le soutien de la Ligue de l'enseignement, opérateur du prix. Organisé dans le cadre de l'opération de sensibilisation à la langue française « Dis-moi dix mots », ce concours invite les classes élémentaires et secondaires à réaliser une production artistique et littéraire collective, reposant sur un travail linguistique à partir des dix mots, choisis chaque année par le ministère de la Culture, en lien avec les pays francophones partenaires.

1. Le thème

Le thème de l'édition 2021-22 porte sur « Dis-moi dix mots qui (d) étonnent ! ».

Les dix mots choisis sont :

décalé, divulgâcher, ébaubi, époustouflant, farcer, kaï, médusé, pince-moi, saperlipopette, tintamarre

2. Publics concernés

Le concours est ouvert aux classes des écoles et établissements publics et privés sous contrat :

- les écoles élémentaires ;
- les collèges ;
- les lycées d'enseignement général et technologique ;
- les lycées professionnels ;
- les établissements de l'enseignement agricole ;
- les unités pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) ;
- les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et les lycées d'enseignement adapté (LEA) ;
- les centres de formation des apprentis (CFA) ;
- les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués, relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ou de la Mission laïque française (MLF) ou labellisés FrancEducation ; lien vers les listes :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041939072&categorieLien=id>
<https://www.labelfranceducation.fr/fr/etablisements>
- les établissements médico-sociaux et de santé accueillant des enfants et adolescents handicapés, les établissements sanitaires accueillant des enfants et adolescents ne pouvant fréquenter l'école en raison de leur maladie, les hôpitaux ;
- les centres pénitentiaires.

3. Objectifs pédagogiques

- Favoriser l'appropriation des mots et le travail sur la langue française ;
- encourager la créativité des élèves et leur permettre de nouer un rapport à la langue de culture, en tant que matériau d'expérimentation et de création ;
- apprendre aux élèves à travailler ensemble dans un esprit citoyen.

4. Productions attendues et contraintes formelles

Pour ce concours qui concerne l'appropriation de mots par un travail sur l'écrit, il est attendu une production littéraire et plastique, illustrant la thématique et mettant en contexte les mots de la sélection :

- pour les classes de l'école élémentaire, entre trois et dix mots ;
- pour les classes de l'enseignement secondaire, l'ensemble des dix mots.

Les travaux sont collectifs et peuvent engager une ou plusieurs classes, d'un ou de plusieurs niveaux, pendant le temps scolaire, sous la responsabilité de l'enseignant porteur du projet, y compris les professeurs

documentalistes. Les projets pluridisciplinaires en équipe pédagogique sont encouragés ainsi que le partenariat avec une structure culturelle afin d'associer un artiste à la réalisation du projet. L'application ADAGE, accessible sur votre intranet si votre établissement est en France métropolitaine ou d'outre-mer, vous permet de consulter une cartographie de partenaires de votre territoire et de prendre contact.

Les réalisations des élèves peuvent prendre toutes formes d'expression artistique associée à un travail sur la langue, ces deux dimensions devant être présentes pour chaque projet. Les projets peuvent être de formes très variées.

- réalisation mêlant texte et une autre forme artistique ;
- production audio ou audiovisuelle, inférieure à 3 minutes et d'une taille maximale de 2 Go;
- production graphique, plastique, théâtrale, chorégraphique, cinématographique, etc.

Format des productions

- Les productions peuvent être réalisées sur différents supports physiques (album illustré, objet créatif, etc.) ou numériques (fichier pdf, jpeg, mp3, mp4, cédérom, dévéderom, clé USB, etc.).
- Les classes peuvent réaliser un site internet à condition d'en présenter au jury une version enregistrée sur support numérique identique à la version en ligne.
- Pour des raisons techniques liées à leur transport et à leur conservation (fragilité, sécurité, etc.), les travaux ne doivent pas dépasser le format A3 (29,7 × 42 cm).

Droit à l'image

Si des élèves sont filmés ou photographiés ou que leur nom de famille apparaît dans la production, l'enseignant porteur du projet doit impérativement transmettre, lors de l'envoi de la production, un formulaire d'autorisation parentale dûment rempli. Si des personnes majeures apparaissent, elles doivent également donner leur autorisation.

Les formulaires vierges pour les personnes mineures et majeures sont à télécharger sur le site de référence Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid55512/concours-des-dix-mots.html>

5. Modalités de participation et calendrier

À partir de la rentrée 2021, jusqu'au 21 janvier 2022	Inscription en ligne sur le site démarches simplifiées https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-dis-moi-dix-mots Envoi des productions • pour les fichiers numériques inférieurs à 200 méga, les joindre au dossier d'inscription en ligne ci-dessus. • pour les fichiers numériques supérieurs à 200 méga, les envoyer avec la fiche d'inscription à l'adresse : concoursdesdixmots@laligue.org • pour les productions physiques, les envoyer à l'adresse : Concours des dix mots CISP Kellermann 17 Boulevard Kellermann - 75013 Paris Tout envoi de production doit être accompagné de la « Fiche d'inscription », sans quoi le dossier sera irrecevable.
Vendredi 25 février 2022	Publication du palmarès sur le site Eduscol http://eduscol.education.fr/cid55512/concours-des-dix-mots.html
Jeudi 17 mars 2022	Cérémonie de remise des prix Lors de la 27^e édition de la <i>Semaine de la langue française et de la</i>

	<i>Francophonie</i>, du 12 au 22 mars 2022, des ambassadeurs de chaque classe lauréate du 1^{er} prix de chaque catégorie seront invités, avec l'enseignant porteur du projet, à Paris pour présenter leur réalisation. Les déplacements Pour les établissements en France, les déplacements et le séjour sont pris en charge par la ligue de l'enseignement. Pour les établissements à l'étranger, les déplacements et le séjour sont à la charge de l'établissement scolaire. En cas d'impossibilité de déplacement, les lauréats peuvent être valorisés par des modalités audiovisuelles.
--	--

6. Critères d'évaluation du jury et catégories récompensées

Le jury du concours portera une attention particulière à la qualité des productions. Sont attendues des productions soignées, démontrant une grande ambition, tant dans la qualité et l'originalité de la production artistique que dans l'appréhension des mots proposés et la richesse du travail effectué sur la langue française. Les meilleures productions seront récompensées.

7. Ressources

- <http://www.dismoidixmots.culture.fr/ressources> : site de l'opération « Dis-moi dix mots » du ministère de la Culture. À partir de décembre, le livret des dix mots, composé de nouvelles à chute inédites écrites par des auteurs francophones et d'un cahier central d'activités autour des dix mots, sera téléchargeable sur le site.
- Site de la *Semaine de la langue française et de la Francophonie* : <http://semainelanguefrancaise.fr>

8. Contact

Pour toute question relative au concours des dix mots : concoursdesdixmots@education.gouv.fr